

Permis de construire annulé

Par **koo**, le **18/01/2011** à **11:13**

Bonjour,

nous avons déposé un permise de construire en 2006. permis accepté. suite à des problèmes de santé, nous avons laissé de coté notre permis, puisque 2ans pour le faire. pendant ce temps notre voisin nous a attaqué au tribunal, prétexte constrution lui cache la vue du clocher de l'église, il a gagné. nous n'étions pas à l'époque pas en mesure de nous défendre. le permis a été annulé au tribunal. ma question peut on représenté une demande de permis en changeant les cotes, hauteur et au meme endroit

Par chris_ldv, le 18/01/2011 à 11:29

Bonjour,

Rien ne vous interdit de présenter une nouvelle demande de permis de construire mais elle peut vous être refusée et même si vous l'obtenez votre voisin pourra réïtérer sa procédure devant le tribunal.

Cordialement,

Par koo, le 18/01/2011 à 13:40

nous savons par la mairie que nous n'aurions pas de souci, si nous changions la cote de h soit 3m5 au lieu de 4m5.

ela éviterai que le clocher soit caché. puisque le reste de la vue est notre jardin	